



DECISION DU MAIRE

PRISE LE 14 NOV. 2024

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

Service Ressources Humaines
TR/KMC

2024-n° 314

OBJET : Formation « Maîtriser la procédure de passation d'un marché public »

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

CONSIDERANT la nécessité de faire bénéficier un agent de la Direction de la Commande Publique d'une formation « Maîtriser la procédure de passation d'un marché public »,

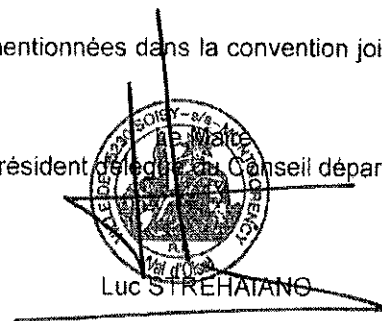
CONSIDERANT l'offre présentée par SVP, Immeuble Citizen, 1 place Costes et Bellonte, 92270 Bois-Colombes.

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention de formation concernant une formation « Maîtriser la procédure de passation d'un marché public » d'une durée de 2 fois 3 heures, du 3 au 10 décembre 2024, à distance, pour un agent de la Direction de la Commande Publique, avec SVP, Immeuble Citizen, 1 place Costes et Bellonte, 92270 Bois-Colombes, pour un coût total de 1080 euros.

Article 2 : Les autres prescriptions contractuelles sont mentionnées dans la convention jointe à la présente décision.

Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 14 NOV. 2024

Mis en ligne et/ou notifié le : 14 NOV. 2024

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 14 NOV. 2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20241114-RH2024DEC314-BF
Date de réception préfecture : 14/11/2024

H.